

Prévention des risques liés à l'activité physique (Prap) – secteur 2S

Elargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce, au secteur sanitaire et social

Public

Formateurs prap IBC (Industrie, BTP, Commerce) désireux de proposer des formations prap en direction des personnels d'établissements¹ du secteur 2S (Sanitaire et médico-Social).

Pré-requis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent être titulaires du certificat de formateur prap IBC.

Objectif de formation

Mettre en œuvre des formations d'acteur prap 2S dans le cadre d'un projet d'établissement.

Objectifs pédagogiques

- Adapter un projet de formation-action prap, intégré à une démarche de prévention, à un établissement
- Réaliser une démarche prap dans le cadre d'une formation-action des salariés en tenant compte des bénéficiaires
- Animer une formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique pour des soignants et des aidants en y intégrant la mobilisation de personnes

Contenu

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de prévention en établissement.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation.
- Aides techniques et mobilisation de personnes

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne exposés théoriques et études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants. Il s'appuie sur une expérimentation de méthodes et d'outils, des échanges sur les pratiques et sur un plan d'action personnalisé.

Durée

4 jours soit 28 heures.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de Formateur prap 2S, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateurs prap pour les personnes des établissements du milieu sanitaire et social » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur de formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

Modalités d'inscription

Formation réalisée à l'INRS :

http://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=N04300_2018

¹ Certains établissements exigent que le formateur prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.



Offre de Formation Carsat Rhône-Alpes 2019 Prévention des risques professionnels

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

(1) Certains établissements exigent que le formateur prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.